MES ALLOCS du 20/10/2026 – SERVICE-PUBLIC du 26/10/2026

Ce qui change en novembre 2026 : gaz, retraite, crédit, impôts

Article MES ALLOCS rédigé par Grégoire Hernandez le 20 octobre 2026 - 6 minutes de lecture
Article du Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) - Publié le 26 octobre 2026

Hausse du gaz, retraite complémentaire, trêve hivernale, crédits en plusieurs fois… Plusieurs mesures peuvent modifier votre budget ou vos démarches. Voici tout ce qui change en novembre 2026, avec les dates et montants à retenir pour savoir rapidement si vous êtes concerné.

En résumé :

- Le prix repère du gaz augmente de **6,6 % au 1er novembre**, soit environ 12 € de plus en moyenne pour les offres indexées.
- Les retraites complémentaires Agirc-Arrco sont **revalorisées de 1,4 %**.
- La trêve hivernale court du **1er novembre 2026 au 31 mars 2027**.
- Les équipements hivernaux redeviennent obligatoires dans certaines zones de montagne.
- Les règles d'indemnisation des accidents du travail et maladies professionnelles évoluent.
- À partir du **20 novembre**, les paiements fractionnés et mini-crédits sont davantage encadrés.
- La déclaration de revenus peut être corrigée en ligne jusqu'au **30 novembre 2026 inclus**
- Colis importés : l'Union européenne instaure de nouveaux frais de traitement dès le 1er novembre 2026
- Autorisation de découvert : les règles évolueront le 20 novembre 2026
- Prime de transport versée au salarié : le plafond d'exonération est revalorisé temporairement
- Engagement de service public : les étudiants peuvent demander l'allocation à partir du 2 novembre.
- Questionnaire dans les écoles sur les violences sexuelles : en attente des modalités.
-

Augmentation du prix du gaz

Le prix repère de vente du gaz augmente de **6,6 % TTC au 1er novembre 2026**. Il passe de 182,88 € à **194,90 € TTC par MWh**. La CRE estime l'effet moyen à environ **12 € supplémentaires sur la facture de novembre** pour les offres indexées sur ce prix.
Vous n'êtes pas directement concerné si votre contrat prévoit un prix fixe pendant cette période.

Augmentation des retraites Agirc-Arrco

Les pensions complémentaires Agirc-Arrco augmentent de **1,4 % à partir du 1er novembre 2026**. La mesure concerne les retraités ayant cotisé au régime complémentaire des salariés du privé.
Par exemple, avec **600 € brut de retraite complémentaire par mois**, la hausse représente environ **8,40 € brut supplémentaires par mois**. Pour 1 000 €, elle représente 14 € brut.

Début de la trêve hivernale

La trêve hivernale commence le **1er novembre 2026 et se termine le 31 mars 2027**. Pendant cette période, un locataire ne peut en principe pas être expulsé de son logement, même lorsqu'une décision judiciaire d'expulsion a été prononcée.
La protection connaît toutefois des exceptions, notamment pour certains squatteurs ou lorsqu'un relogement adapté est prévu. Un propriétaire peut aussi continuer à engager une procédure judiciaire pendant la trêve.
La trêve hivernale ne supprime pas les loyers impayés.

Les équipements hiver deviennent obligatoires en montagne

Du **1er novembre 2026 au 31 mars 2027**, certaines communes situées dans les massifs montagneux imposent des équipements hivernaux.
Pour une voiture, vous devez disposer de **4 pneus adaptés portant notamment le symbole 3PMSF** ou détenir des chaînes ou dispositifs antidérapants permettant d'équiper au moins deux roues motrices.
Les zones concernées sont définies par les préfets dans **34 départements montagneux**. Faites donc attention à votre itinéraire, même si vous ne vivez pas vous-même en montagne.

Changements pour les accidents du travail et maladies professionnelles

Deux changements importants s'appliquent au 1er novembre.
Pour les accidents du travail ou maladies professionnelles survenant à compter de cette date, le plafond utilisé pour calculer les indemnités journalières est abaissé à l'équivalent de **1,8 fois le Smic**. Les salariés rémunérés au-dessus de ce niveau peuvent donc percevoir des IJSS moins élevées.
Les règles d'indemnisation des séquelles permanentes évoluent également pour les victimes dont l'état est consolidé à partir du 1er novembre. L'indemnisation distingue davantage **les conséquences professionnelles et les conséquences fonctionnelles** de l'accident ou de la maladie.

Changements pour les crédits et paiements en plusieurs fois

Le paiement en 3 ou 4 fois devient-il un crédit à la consommation ?
Oui, les paiements fractionnés entrent plus largement dans le champ du crédit à la consommation à partir du 20 novembre 2026. La réforme couvre notamment les mini-crédits, les crédits de moins de 200 €, ceux remboursés en trois mois ou moins et les crédits pouvant aller jusqu'à **100 000 €**.
Vous êtes peut-être concerné si vous achetez par exemple un appareil de 600 € avec **4 versements de 150 €**. Certaines opérations courtes, gratuites ou de faible montant bénéficient toutefois de règles simplifiées.
Quelles protections supplémentaires s'appliquent aux emprunteurs ?
Les organismes devront fournir davantage d'informations avant la signature et **évaluer plus précisément votre capacité de remboursement**. Un crédit ne pourra pas être accordé sans votre consentement explicite. Le prêteur devra aussi vous mettre en garde lorsqu'un crédit présente des risques particuliers compte tenu de votre situation financière.
En cas de difficultés de paiement, de nouvelles obligations imposent également au prêteur d'envisager des solutions adaptées avant certains contentieux.

Corrections de sa déclaration d'impôt 2026 avant la fin novembre 2026

Jusqu'à quand peut-on corriger sa déclaration de revenus ?

Vous pouvez corriger votre déclaration d'impôt 2026 portant sur vos revenus de 2025 jusqu'au **30 novembre 2026 inclus**. Rendez-vous dans votre espace Finances publiques puis choisissez le service de correction en ligne.
Vous pouvez notamment rectifier des revenus, charges ou personnes à charge. En revanche, certains changements comme une situation familiale ou une adresse nécessitent une autre démarche.

Quelles autres dates faut-il noter en novembre ?

- **16 novembre 2026 :** 11e prélèvement mensuel ou 4e prélèvement trimestriel de certains impôts sur le revenu
- **20 novembre 2026 :** entrée en vigueur des nouvelles règles du crédit à la consommation
- **25 novembre 2026 :** 3e prélèvement du solde d'impôt sur le revenu pour les contribuables concernés par un paiement en 4 fois
- **30 novembre 2026 :** dernier jour pour utiliser le service de correction de la déclaration de revenus en ligne